

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN**OBJET****DE LA DELIBERATION****Restructuration du Parc Municipal des Sports Gaston Gérard – Construction des tribunes Nord et Sud – Désignation du maître d'oeuvre**

Monsieur Dupire, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 7 novembre 2005, le Conseil Municipal a adopté le programme de restructuration du Parc Municipal des Sports Gaston Gérard, arrêté à 10,5 M€ TTC le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux de construction des tribunes Nord et Sud et décidé de recourir à la procédure du concours sur esquisse pour désigner le maître d'œuvre de cette opération.

A l'issue de l'appel public à la concurrence lancé en vue de l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre, le jury spécialement désigné à cet effet a sélectionné trois candidats à raison de leurs compétences, de leurs moyens et de leurs références en constructions similaires.

Au terme de ce concours, il vous est proposé de désigner comme maître d'œuvre l'équipe dont le mandataire est Monsieur Michel Remon, pour un montant forfaitaire définitif de 1.286.794,34 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. désigner comme maître d'œuvre pour la construction des tribunes Nord et Sud, dans le cadre de la restructuration du Parc Municipal des Sports Gaston Gérard, l'équipe dont le mandataire est Monsieur Michel Remon, pour un montant forfaitaire définitif de 1.286.794,34 € TTC ;
2. m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT